

Le Courriel d'information

n°195 – Mardi 19 décembre 2000.

TOBIN, FIN DE SIECLE

Dans ce numéro

En bref...

1- Nice 2000 – Bilan des manifestations et initiatives. Un compte rendu pour clore la série de mobilisations à l'occasion du sommet européen.
2- Taxe Tobin. Enterrement de première classe ou façade diplomatique ? L'ONU vient d'annoncer la création d'un comité d'étude autour des moyens concrets, nouveaux et alternatifs de financement du développement. La taxe Tobin qui en était l'élément essentiel et originel dans les premières discussions, disparaît dans un brouillard dans lequel on la distingue mal. Pour celles et ceux qui suivent ce feuilleton international, c'est le dernier épisode du siècle. On se retrouvera au XXI ième siècle avec une action d'ampleur d'ATTAC France en ce domaine (à suivre donc... dès la fin janvier)
3- La Banque mondiale fait main basse sur l'Internet. Un plan d'envergure, dirigé et financé par la Banque mondiale vise à prendre d'assaut Internet comme vecteur d'Information privilégié.
4- Brève d'OMC. Re-sortez les chameaux ! voici le Qatar qui revient pour accueillir la prochaine assemblée de l'OMC... Ou bien sortez les lamas, car le Chili est sur les rangs. Autre brève qui peut attirer l'attention, le différend entre l'OMC et son organe des différends. Plus bien sûr, à lire donc...

Nice 2000 – Bilan des manifestations et initiatives

Le contre-sommet européen de Nice avait, pour ATTAC, deux objectifs. Le premier portait sur des questions concrètes : essentiellement la critique de la Charte des droits fondamentaux et le refus de la modification de l'article 133 du traité d'Amsterdam relatif au commerce des services et à la propriété intellectuelle. Le second était plus général : il s'agissait de faire de Nice le point de convergence entre mouvements sociaux (syndicats et mouvements de chômeurs et de lutte contre les exclusions, regroupés dans les Marches européennes) qui se mobilisent traditionnellement au moment des sommets de l'Union, et les mouvements de lutte contre la mondialisation libérale (ATTAC, Movimiento de resistencia global d'Espagne, etc.) qui, à ce jour, avaient été surtout présents à l'occasion de sommets "mondiaux" (FMI et Banque mondiale, OMC, G-7).

Globalement, un bilan extrêmement positif

L'objectif qui consistait à faire de Nice un moment fort de refus de la construction libérale de l'Europe a été totalement atteint. Malgré des analyses divergentes sur le contenu de la Charte, tous les manifestants étaient, à des degrés divers, porteurs de l'exigence d'une autre Europe. De plus, la présence d'un courant plus radical autour de l'appel "Pour une autre charte" - dont ATTAC était la force principale - a fortement marqué ce contre- sommet.

Les commentaires de la presse écrite et audiovisuelle en témoignent : l'entrée dans l'arène européenne de mouvements présentés sommairement, à tort, comme "antimondialisation" - nous précisons toujours les choses en nous présentant comme opposés à la mondialisation libérale - a constitué le fait marquant des initiatives de Nice. Dans ce cadre, ATTAC a eu la vedette, parce que nous étions



présents sur tous les terrains (du bain de mer le premier jour à l'Invasion de Monaco le lendemain, en passant par la manifestation du 6 décembre, les initiatives du 7 et les différents forums), et que nous étions au cœur de l'effort de convergence entre mouvements sociaux et mouvements opposés à la mondialisation libérale.

Ce succès a été tel qu'il pourrait poser des problèmes. Du côté des syndicats, il n'est pas certain que le bilan tiré soit partout le même et que chacun d'entre eux soit conscient de la nécessité d'Insérer davantage le syndicalisme, comme l'a fait l'AFL-CIO aux Etats-Unis, dans le combat contre la mondialisation libérale. Du côté des mouvements de chômeurs, enfin, leur faible visibilité - qui s'explique pour partie par l'Impossibilité, pour nombre d'entre eux, de se rendre à Nice en raison des blocages dans les gares - risque de les marginaliser. Il nous faudra être attentifs à ces questions et essayer, dans la mesure de nos moyens, de continuer à peser dans le sens des convergences.

Des résultats moins lisibles, mais importants, sur nos objectifs précis

Nous avions pu, dans les jours qui ont précédé Nice, faire passer le message sur nos objectifs précis. Notre critique de la Charte commençait à être entendue. De plus, nous avions obtenu de nombreux articles dans la presse sur l'article 133, et une réelle sensibilisation des réseaux militants a eu lieu sur ce point.

A Nice, ces messages ont été moins lisibles. La position de la Confédération européenne des syndicats (CES) - intégrer la Charte au traité malgré ses défauts - a brouillé le message. Cependant, l'adoption en catimini de cette Charte et sa non intégration dans le traité, due essentiellement à l'opposition des gouvernements les plus libéraux (le Royaume-Uni, notamment), vont faire de ce texte un document sans portée réelle. Au vu de son contenu, ce résultat est paradoxalement la moins mauvaise solution.

Enfin, les cafouillages du sommet lui-même n'ont pas permis de connaître précisément sur le moment les décisions prises sur l'article 133. Le texte final, maintenant disponible, confirme cependant que " le commerce des services culturels et audiovisuels, des services d'éducation, ainsi que des services sociaux et de santé humaine " reste soumis à la règle de l'unanimité. C'est un succès important, même si la procédure de la majorité qualifiée a été adoptée pour les mandats à donner à la Commission dans les autres domaines du commerce des services et de la propriété intellectuelle.

Sous-estimation des problèmes organisationnels

Nous avons été sur la corde raide sur ces questions, avant et pendant le sommet. Nous avons sous-estimé les difficultés d'organisation des départs vers Nice, et nous nous y sommes pris trop tardivement. Pendant le sommet, le travail considérable accompli par le collectif de Nice - reposant largement sur ATTAC 06 - et auquel il faut chaleureusement rendre hommage, n'a pas suffi à résoudre tous les problèmes. Une plus forte présence de responsables nationaux d'ATTAC aurait été utile.

Les incidents : qui est responsable ?

Sans parler de celle, prévisible, de la mairie de Nice, l'attitude du gouvernement, avant et pendant le sommet, a représenté un véritable déni de la démocratie. Les autorités ont multiplié les obstacles, refusant jusqu'au dernier moment d'accorder des lieux de débats pour organiser un contre-sommet. Même refus de négocier une solution pour les chômeurs souhaitant se rendre à Nice et refoulement de ceux-ci lorsqu'ils ont voulu monter dans les trains. Enfin, le préfet a interdit l'entrée en France d'un train transportant plus d'un millier de manifestants italiens parfaitement en règle. Une telle attitude en dit long sur les réalités de la construction européenne : toute liberté pour les marchandises et les capitaux, mais pas pour les citoyens ! Sur ce sujet spécifique, il nous faudra envisager une réaction légale commune avec les militants italiens (l'association Ya Basta et le Parti de la Refondation communiste).

L'ensemble de ces éléments a créé un climat de forte tension, avivé par le déroulement des manifestations du 7 décembre, qui visaient à encercler pacifiquement le centre de conférences. Il s'agissait, en montrant notre détermination non-violente, de marquer politiquement l'ouverture du sommet. Dans ce cadre, l'attitude des forces de l'ordre a été la principale responsable des incidents qui ont éclaté. En grenadant fortement et en chargeant les manifestants (et les journalistes), les forces de police ont pris l'initiative d'affrontements que les militants d'ATTAC, s'interposant chaque fois qu'ils le pouvaient, ont tout fait pour prévenir, comme l'a d'ailleurs signalé l'AFP.



Les incidents violents, qui ont été le fait d'éléments marginaux dans la manifestation, ont été utilisés par le pouvoir et une partie des médias pour tenter de déconsidérer le contre-sommet. Si ATTAC se démarque catégoriquement de tels agissements, il ne faut pas pour autant en exagérer la portée. Ce qui se dégage de Nice, ce n'est pas principalement ces incidents, mais la force des mouvements sociaux et de leurs exigences, et l'incapacité des gouvernements de l'Union à y répondre.

Après Seattle, Washington et Prague, Nice a confirmé que les sommets des décideurs mondiaux sont maintenant autant de moments forts de mobilisation contre la mondialisation libérale. Le prochain rendez-vous pourrait être la réunion du G-7, en juin prochain à Gênes.

ATTAC France, Paris, le 12 décembre 2000
attacfr@attac.org

Taxe Tobin

Pour celles et ceux qui suivent les Courriels depuis quelques mois, vous n êtes pas sans savoir que suite aux pressions coordonnées de plusieurs organisations, la déclaration finale du sommet de l ONU « Copenhague +5 » contient (article 111-e) une demande de mise en place d un groupe d étude sur le financement alternatif du développement. Mention directe à la « taxe Tobin » avait dû être retirée lors des discussions liminaires. Au fur et à mesure de la constitution de ce groupe d étude le terme « taxe Tobin » disparu ne réapparaît pas, et son idée présente, voire instigatrice directe de la constitution de ce groupe, semble, elle aussi, s être noyée parmi d autres considérations aussi ronflantes que vides d éléments concrets. Sans augurer néanmoins de l évolution de ce comité, ni sous-estimer la possibilité de la reconnaissance de la Taxe Tobin comme élément central par des pressions coordonnées ultérieures, voici ce qu un communiqué de l ONU annonce (15 décembre) :

« L ex-président mexicain Ernesto Zedillo vient d être nommé par le secrétaire général Kofi Annan à la tête d un comité d étude de haut-niveau qui explorera comment les besoins financiers des pays en développement dans le monde peuvent être comblés.

« J ai choisi le Dr. Ernesto Zedillo à cause de l expérience qu il a eu dans la sphère financière, à cause de l expérience politique qu il est à même d amener et à cause de ses fortes capacités intellectuelles dans les domaines économiques et financiers. », a déclaré M Annan lors d une conférence de presse à New York. Il a de plus noté que l aide officielle au développement accusait un déclin continuel alors que beaucoup de pays pauvres sont très endettés et que les remboursements de cette dette épuisent leurs ressources au profit des pays développés. « Il est vital d inverser cette situation et d assurer les ressources financières nécessaires aux pays en développement » a-t-il ajouté.

Le comité étudiera comment les gouvernements, les entreprises, la société civile et les institutions internationales peuvent agir dans les domaines du commerce, de l aide au développement, de l annulation de la dette et de l investissement. Les membres du comité examineront aussi les possibilités de mobiliser les ressources nationales ainsi que le processus de décisions mondial en matière financière. Il explorera de plus les nouvelles possibilités de financer le développement.

Les recommandations du comité, qui sont attendus pour Mai 2001, fourniront les bases d un meeting sans précédent à l orée de l année 2002. Cet événement sera original car il s assurera la participation du FMI, de l OMC et de la Banque mondiale.

M Annan a confié aux journalistes qu il avait constitué ce comité car « nous ne pouvons avoir le loisir de faire de cette rencontre juste une autre rencontre où les personnes se voient et discutent, puis adoptent une autre déclaration tout en laissant le monde réel presque inchangé ».

Les autres membres du panel sont :
- Abdulatif Al-Hammad, President, Arab Fund for Economic Development, Kuwait
- David Bryer, Director of OXFAM, United Kingdom
- Mary Chinery-Hess, Former Deputy Director-General of the International Labour Organization, Ghana
- Jacques Delors, former Finance Minister of France and President of the European Commission
- Rebeca Grynspan, former Vice-President, Costa Rica
- Majid Osman, former Finance Minister of Mozambique, qui maintenant drigie une banque commerciale
- Robert Rubin, former Secretary of the Treasury, United States
- Manmohan Singh, former Minister of Finance, India.



D'autres membres pourront s'y ajouter par la suite. » (traduction libre du rédacteur)

Sachant que M Zedillo a lui-même déclaré que depuis des années bon nombre de propositions avaient été faites concernant le développement mais que peu d'attention avait été portée à leur financement, et que le comité avait reçu la charge de produire des recommandations qui seront réalistes, applicables et nouvelles, un sérieux travail d'information à tout le moins reste à faire. A suivre donc...

Laurent Jésover. Rédacteur journal@attac.org

La Banque mondiale fait main basse sur l'internet

L'article qui suit est paru dans le numéro de décembre des " Nouvelles de la Justice Economique ", courrier d'information de l'association " 50 ans , ça suffit ". Tous les articles de ce numéro ont été mis récemment en ligne, sur le site web http://www.50years.org/ejn/v3n4/index.html . Pour commander l'édition papier des Economic Justice News, adressez 25$ à : 50 Years Is Enough Network; 1247 E Street, S.E.; Washington DC 20003 USA

Le Portail du Développement Global : La Banque mondiale fait main basse sur l'Internet

N'allez surtout pas croire que la Banque mondiale est sur la défensive. En dépit des contestations récentes, des commissions officielles et des études officieuses qui ont mis en cause la légitimité et l'efficacité de la Banque, James Wolfensohn a de nouvelles stratégies pour étendre la zone d'influence de la banque. Une des tâches prioritaires sur son agenda est une tentative pour faire main basse sur l'Internet, en cherchant à construire un portail de 70 millions de dollars, " le premier site web d'information sur la pauvreté et le développement durable ". L'objectif ambitieux du Portail du Développement Global (GDG) est de mieux contrôler quelles analyses et opinions seront jugées fondées et dignes d'intérêt, dans le domaine du développement. Le site a pour but de proposer une vue d'ensemble de questions-clés politiques, et des liens vers d'autres sites présentant de " bonnes " informations sur ces sujets. Beaucoup de sites issus de la base et des campagnes militantes seront écartés, sur le principe qu'ils contiennent des opinions non étayées et des recherches non validées. La promotion du site sera très forte auprès des officiels, journalistes, étudiants, ONG et autres. Bien qu'il soit jusqu'à présent strictement contrôlé par la Banque, le Portail du Développement Global sera lancé l'an prochain sous la forme d'une fondation indépendante, donnant ainsi une impression de neutralité aux surfeurs non avertis, qui ne savent pas qui se trouve derrière ce site en apparence utile.

La Banque essaie d'impressionner les gouvernements du G8 et d'autres avec un projet high-tech, à la pointe du progrès, aux implications multiples, qui fournira connaissance et expertise à des communautés sur l'ensemble de la planète. Les mots chocs utilisés à son propos seront " transparence ", " interactivité " etc. Néanmoins, la Banque s'y prend si maladroitement pour rassembler autour de cette initiative qu'elle s'est mis à dos plusieurs partenaires potentiels, révélant une fois de plus son dirigisme dans la gestion des projets et son incapacité à reconnaître que les opinions sur le développement sont diverses et contradictoires. Ce projet illustre également l'impossibilité pour la Banque de comprendre que l'Internet développe les échanges horizontaux, les opinions et les liens multiples, plutôt que la planification et le centralisme.

Wolfensohn a affirmé que l'Internet pouvait être une source de confusion, quoique également un outil puissant, pour ceux qui travaillent sur les problèmes internationaux. Des groupes militants tels que Indymedia et Peoples' Global Action l'ont bien montré, au point que des officiels de l'OMC ont déclaré que Seattle n'avait pas été perdu dans les salles de négociation, ni dans les rues, mais bien sur l'Internet. Le GDG risque de représenter une sérieuse menace pour les sites à connotation politique ou issus de campagnes militantes, qui proposent des informations en provenance d'autres sources. Plusieurs sites, qui ont besoin pour vivre d'un certain nombre de visiteurs, pourraient à terme disparaître.

Une des principales critiques adressées au portail est que la Banque surestime largement ce qui peut être réalisé dans un seul site, et " essaie de tuer 5 oiseaux avec une seule pierre ". Le GDG a pour but de procurer : des données faciles d'accès sur les projets de soutien, une base de données sur les organisations travaillant sur le développement, une librairie d'achat en ligne, des sites nationaux reliés et une sélection de liens pour l'analyse de plus de 100 sujets politiques. Les liens d'analyse sont probablement ceux qui posent le plus problème. La Banque recrute des rédacteurs ou chefs de rubrique qui auront la mission irréaliste de scruter les différents sites web du monde entier pour

attac

collecter ce qui existe sur leur sujet, puis d'afficher des liens sur tout ce qu'ils estiment répondre à leurs standards de “ qualité ”. Roberto Bissio, directeur de l'Institut du Tiers Monde en Uruguay, a comparé le GDG au fait que la Banque mondiale publie des journaux dans des pays où de telles sources d'information seraient absentes. “ Cela soulèverait l'Indignation publique si quelqu'un proposait cela, car la presse est censée être libre ”. Essayer de filtrer les informations relatives au développement pour créer un portail, destiné à une audience aussi large, est complètement irréaliste. Il n'est clairement ni possible ni souhaitable qu'une seule personne ou une petite équipe prétende recenser par des liens et des synthèses les points de vue de tous les acteurs (société civile, gouvernements, agences officielles, entreprises...) sur tout sujet touchant au développement. C'est une évidence pour beaucoup, mais cela a été particulièrement bien exprimé par Anriette Esterhuysen, directrice exécutive de L'Association pour le Progrès des Communications :

“ Le Portail du Développement Global (GDG) aura pour conséquences :
-de sortir de son contexte le contenu qu'il dissémine
-de neutraliser et dépolitiser l'Information
-de créer une atmosphère illusoire de consensus et d'universalité, tout en proclamant la “ diversité ”
-de retirer des fonds aux initiatives locales d'information sur le développement

De façon très significative, les initiatives telles que le GDG, quelle que soit leur prétention à être globale, sont pilotées par le Nord. Il est très difficile de tracer les contours de ce qui constitue “ une opinion raisonnable ” au sein d'une organisation individuelle, d'un village ou d'une famille, ça l'est plus encore lorsque l'on se place au niveau national ou international. La signification même du mot développement et de plusieurs sujets du Portail du Développement Global est elle-même fortement contestée. Le développement inclut tout ce qui a à voir avec le Sud. Sur un tel “ mégasite ”, on peut s'attendre à ce que les informations en provenance d'une groupe de réflexion africain ou d'une ONG soient noyées sous les publications de la Banque mondiale sur le même sujet.

L'approche planifiée de la Banque a suscité des critiques précises, mais la Banque n'a pratiquement rien fait pour y répondre. Bien au contraire, Wolfensohn a personnellement écrit le 7 Novembre sur le site de consultation qu'il trouvait satisfaisant l'accueil réservé à son projet de portail, que son organisation allait le mener à bien et travailler avec “ ces ONG importantes et ces organisations communautaires qui désirent tenter l'expérience avec nous ”. Ce qui revient à admettre franchement que l'exercice de consultation entrepris n'était qu'une mascarade et que Wolfensohn va utiliser son bras musclé diplomatique pour marginaliser les opposants et passer au rouleau compresseur les groupes afin qu'ils collaborent sans poser de questions sur les fondements des stratégies de la Banque.

La Banque mondiale recense déjà 4 millions de pages consultées sur son site principal chaque mois. Elle a récemment investi énormément de moyens dans une série de projets internet ou d'enseignement à distance. Combiné au GDG, tout ceci doit être compris comme une manœuvre stratégique dont le but est de s'approprier les commandes de la technologie de l'Information relative au développement. Etant entendu que le web devrait s'imposer en tant qu'outil de publication et d'organisation, les militants auraient intérêt à empêcher la Banque mondiale de devenir plus puissante dans ce domaine.

Pour plus d'informations et de mises-à-jour, visitez le site www.realworldbank.org rejoignez la liste de diffusion 50 Years Is Enough list-serve ou manifestez votre intérêt en vous enregistrant sur : gdg@brettonwoodsproject.org

Alex Wilks, membre de The Bretton Woods Project
Traduction: JP Schermann & A Chailleu, traducteurs bénévoles coorditrad@attac.org

Brèves d'OMC

1- Le Qatar remet ça.

Le Qatar a manifesté un nouvel intérêt pour l'accueil de la prochaine Conférence Ministérielle de l'OMC après avoir annoncé qu'il était prêt à mettre 4.400 chambres à la disposition de l'organisation (contre 2.800 lors de sa première offre). Cette annonce survient au moment ou des représentants de l'OMC sont en train de visiter des sites possibles au Chili qui a manifesté publiquement son intérêt. Les 1.600 chambres supplémentaires du Qatar proviendraient de villas de luxe et de bateaux de croisière. Cet hébergement supplémentaire servira aux milliers de délégués, journalistes et représentants des ONG attendus pour cette Conférence. Seattle avait accueillis plus de



7.000 individus porteurs d'accréditation. Qatar a également indiqué qu'il fournira une salle de son Centre d'Exposition à Doha pour 4 à 500 représentants d'ONG. Selon certaines sources, la Conférence se tiendrait probablement avant les congés du Ramadan, prévus fin novembre 2001. De son coté le Chili rendra sa réponse au plus tard le 14 décembre après avoir étudié la faisabilité financière de cet accueil.

2- GATS

Le Conseil sur le Commerce des Services (CTS) s'est réuni début Décembre pour discuter d'un Ordre du Jour étendu allant des mesures de sauvegarde aux exemptions au principe de la MNF (Nation la plus favorisée). Peu de progrès ont été constatés. Le débat a porté sur l'extension éventuelle de la date ultime des négociations concernant les mesures de sauvegarde basées sur le principe de non-discrimination.. Quelques Etats (dont la Thaïlande) ont affirmé que, sans dispositions de sauvegarde pour protéger les prestataires de services nationaux, des conséquences négatives (telles la crise financière asiatique) pourraient affecter de façon imprévisible des économies nationales entières. Le délai a été reconduit pour 15 mois jusqu'en mars 2002

Les exemptions à la notion de "la Nation la plus favorisée" à son origine, (Art.II du GATS) permettaient à n'importe quel pays d'exclure de ce principe certaines politiques nationales spécifiques pendant 10 ans. En agissant ainsi, ces pays étaient dans l'obligation de revoir les conditions y donnant accès tous les 5 ans. Le Conseil étudie une proposition pour qu'une nouvelle révision de ces exemptions ait lieu en 2004.

Quant à l'Art. XIX du GATS, le Conseil a reçu mandat d'entreprendre des négociations en vue de poursuivre la libéralisation du commerce des services. La Session Spéciale du Conseil, créée pour mener à bien les négociations dans ce domaine, s'est réunie les 5 et 6 décembre. La seconde phase de négociations devrait débuter en mars prochain. Le Secrétariat de l'OMC a été autorisé à mettre par écrit les propositions écrites et orales avancées jusqu'à ce jour, dont une émanant de 24 PVD. Cette dernière proposition apparaît importante dans la mesure où elle souligne la volonté de ce groupe de faire avancer les négociations. Elle réaffirme un grand nombre des thèmes déjà inscrits au GATS, notamment que la poursuite des engagements des Etats en fonction du niveau de développement de chacun d'eux tout en respectant leurs objectifs nationaux, devrait etre maintenue de manière flexible.

Dans une proposition émanant de l'UE, la Commission établissait que les Etats membres devaient garder le droit de protéger les objectifs de leur politique nationale, reconnaissant explicitement le droit à réguler et à introduire de nouvelles régulations. Elle a aussi insisté que la négociation sur les services ne donnait pas mandat à négocier les privatisations et la dérégulation. Enfin elle établissait qu'il était encore trop to pour définir une date limite aux négociations.

La proposition indienne fait remarquer que la libéralisation reste très lente en ce qui concerne les mouvements temporaires de personnes des PVD à titre professionnel lors de la fourniture de services. Des restrictions frontalières (visa, permis de travail) continuent à restreindre les déplacements de prestataires indépendants. De même les ARM (Accords de Reconnaissance Mutuelle) qui reconnaissent les qualifications des prestataires étrangers tels que les diplômes professionnels, et qui seraient limités aux pays développés, agiraient comme des barrières techniques d'accès au marché pour les prestataires des PVD.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil du GATS fixe la prochaine réunion du 19 au 30 mars prochain. Un symposium d'une journée sur le tourisme est prévu les 27 et 28 février prochain.

3- Droits de la Propriété Intellectuelle (TRIPs)

Le Comité ad hoc s'est réuni à Genève du 27/11 au 1/12. A l'ordre du jour différents sujets portant controverse tels que la révision de l'Art.27.3 sur la protection des inventions de variétés végétales et consultation informelle sur l'interface entre le TRIPs et la Convention des Nations-Unies sur la Biodiversité. En outre différents aspects portant sur les appellations d'origine ont été abordés : application de l'Art.23.4 (établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement) et Art.24.2 (révision de l'application des dispositions visant un plus haut degré de protection des appellations d'origine).

Le Brésil a continué de combattre pour une extension du TRIP à des sujets pas directement concernés par la propriété intellectuelle. Il a proposé des amendements à l'Art.27.3 permettant ainsi aux Etats de poser des conditions au dépôt de brevets chaque fois qu'il est nécessaire. Ils encourageraient les Etats à

dévoiler (a) l'origine du matériel génétique; (b)les connaissances traditionnelles employées pour obtenir ce matériel; (c) à faire la preuve d'un partage équitable des bénéfices induits; et (d) fournir la preuve que le déposant a reçu l'accord du gouvernement ou des communautés locales d'où le matériel est issu.

Singapour a défendu la flexibilité dans ce domaine. Si ce pays reconnaît la nécessité du partage des bénéfices et de fournir la preuve qu'une démarche inventive réelle a été suivie dans le cadre du brevetage, il insiste sur la légitimité de la protection des brevets devant récompenser la recherche et le développement. Concernant le rapport entre TRIPs et Convention sur la Biodiversité, les positions demeurent inchangées. Des PVD, comme le Brésil et l'Inde, estiment que ces deux accords peuvent entrer en conflit; ils préfèrent les voir traiter selon les accords du TRIPs. D'autres Etats pensent qu'il n'y a pas forcément de conflit entre eux et veulent que les problèmes de biodiversité soient exclus du champ du TRIPs. Pour l'Australie les problèmes n'existent qu'au niveau de l'application et non à celui des dispositions.

Au sujet des appellations d'origine, l'UE pour la première fois s'est déclaré en faveur de l'extension de leur protection, rejoignant la Suisse, les PECO, l'Inde, le Sri Lanka ou la Turquie. Les USA ont indiqué qu'un plus haut niveau de protection n'avait qu'une raison d'être essentiellement politique et aucune signification légale. Selon eux, l'Art.23 était destiné à permettre à l'UE de se joindre au consensus des accords de l'Uruguay Round. Ils ont suggéré de faire disparaître l'Art.23 plutôt que d'étendre sa couverture.

Les plaintes pour non-violation (une mesure annule ou réduit les bénéfices attendues par d'autres Etats) doivent-elles être autorisées sous le TRIPs ? Le Canada, l'UE et des PVD ne le pensent pas, alors que les USA estiment le contraire.

4- Différend de l'OMC avec son Organe de Règlement des Différends

Au cours de la réunion exceptionnelle du Conseil Général de l'OMC le 22 novembre, les Etats membres ont insisté auprès des 7 membres de la Chambre d'Appel de l'ORD pour qu'ils procèdent désormais avec une "extrême précaution" dans le traitement des participations des ONG dans la procédure de règlement des différents selon « l'Amicus brief ». Cette critique prend sa source dans le différend en cours au sujet de l'interdiction française d'importation d'amiante à laquelle s'oppose le Canada. Les procédures à suivre avaient été publiées par l'ORD précisant qu'elles ne portaient que sur ce cas. Le temps laissé aux ONG pour déposer leur demande d'intervention suivant les règles de la procédure était très court (12 jours). Selon l'OMC le nombre de demandes s'est élevé à 13 mais d'autres sources estiment qu'elles ont pu atteindre 19. Quoiqu'il en soit, aucune de ces demandes n'a été agréée par la Chambre d'Appel au prétexte qu'aucune n'était conforme à la procédure. Interrogé sur les raisons ayant motivé son rejet, la Chambre a refusé de s'expliquer. Un communiqué de presse conjoint des ONG ayant déposé une demande a exprimé leur mécontentement devant cette dérobade de la Chambre. "Ce que l'OMC donne d'une main, elle le reprend de l'autre. L'invitation de l'OMC à de poser nos demandes nous paraissait un signe encourageant qu'elle avait finalement compris l'importance d'une participation de la société civile. Son refus montre bien qu'elle n'a que faire des intérêts de ceux que nous représentons et que les règles de procédure sont inexistantes" a déclaré un représentant de Greenpeace International. Parmi les autres mouvements qui avaient déposé une demande on peut citer la CISL, l'Association US de Santé Publique, un spécialiste du commerce de l'Université du Michigan ou un groupe représentant les juristes australiens. Aucun d'entre eux ne fut accepté.

La majorité des membres de l'OMC a critiqué la décision de l'ORD de rendre publique la procédure de l'Amicus brief, seuls les USA, la Suisse et la Nouvelle-Zélande la soutenant. Exprimant le point de vue des pays asiatiques de l'ASEAN, Singapour a déclaré que "seuls les Etats parties ont le droit de participer au règlement". Certains PVD parmi les plus hostiles estiment que le Pdt de la Chambre d'Appel devrait démissionner. L'Inde, le Pakistan, l'Egypte et la Malaisie ont demandé qu'on ne donne plus cours aux Amicus briefs. Même les parties en cause dans le cas de l'amiante étaient peu enclines à soutenir l'ORD. La participation des ONG dans le règlement des différends n'était-elle pas en contradiction avec les objectifs principaux du système, s'est demandé le représentant canadien. Et il a ajouté que c'est aux Etats membres et non à l'ORD de décider comment traiter de leur participation à l'avenir.

"Droits a polluer" et OMC

Ces droits, selon leur mode de distribution, pourraient être considérés comme des subventions et pourraient donc être attaqués selon l'Accord de l'OMC sur les Subventions et



les Contre-mesures. Les choix industriels pourraient de même être combattus, dans le cas notamment où leurs projets encourageraient des investissements dans un secteur tout en laissant les émissions se développer, conférant ainsi un avantage à ce secteur.

Au récent sommet de La Haye sur les Changements climatiques, les USA ont accusé l UE d être responsable de son échec. Ils lui reprochent son incapacité d obtenir un mandat de ses 15 pays membres minant un "deal", rejeté par les Etats qui lui étaient hostiles.

Le TAED (Transatlantic Environment Dialogue) supposé faciliter les discussions entre fonctionnaires et mouvements environnementalistes des USA et de l UE, a suspendu ses activités, par manque de ressources financières et aussi d intérêt du coté US.

5- L ASEAN se focalise sur des préoccupations régionales

Quelques jours après la réunion de l APEC (Coopération Economique Asie-Pacifique) qui s était conclue sur une déclaration de soutien total à l ouverture d un nouveau round de négociations multilatérales globales, les 10 de l ASEAN ont eu pour thème principal le développement de leur région.

Il y fut notamment étudié les exemptions à la diminution des tarifs douaniers. Elles visent à aider les économies de la région à répondre aux ajustements rapides liés à l ouverture commerciale et à aider leurs industries naissantes. Des discussions sur les possibilités d une zone de libre-échange étendue à la Chine, au Japon et à la Corée du Sud (ASEAN + 3) ont également été souhaitées. Cependant l annonce unilatérale par Ch. Barshefsky de l intention de négocier un accord avec Singapour, devant inclure des dispositions sociales et environnementales, prit par surprise les membres du Congrès, alors que l idée fut notifiée à l ambassadeur de Singapour à Washington seulement que quelques auparavant. Certains craignent que la mise en place de ces accords bilatéraux mine les projets de l ASEAN de constituer sa propre zone de libre-échange tout en déstabilisant le système multilatéral.

Depuis l imbroglio de Seattle, le monde a été témoin de la multiplication d accords régionaux bilatéraux. Certains analyses laissent entendre que cette montée du régionalisme serve à contrebalancer la lenteur des avancées de la libéralisation au niveau multilatéral et en ce qui concerne les pays Asie-Pacifique de contrepoids à l accession de la Chine à l OMC, les capitaux actuellement placés dans le Sud-Est asiatique risquant de se reporter sur la Chine et mettant en danger la stabilité économique de la région.
Réunion du Groupe de Travail sur les relations entre Commerce et Investissements.

Ce sont les pays développés, notamment l UE et le Japon, qui poussent pour l établissement de règles multilatérales sur les IDE. Les PVD continuent d y être hostiles (dont Inde, Pakistan, Egypte, Malaisie). Ils font valoir que les nombreux traités d investissement bilatéraux déjà signés donnent suffisamment satisfaction et qu un accord à l OMC sur les IDE limiterait le pouvoir des PVD d attirer les investissements qui leur conviennent. Les plans d investissement nationaux de ces pays, notamment dans le secteur automobile, sont cependant sous le feu de l OMC.

Le Dept. du Commerce US obligé de prendre des mesures concernant les OGM destinés à l export. L USDA a imposé des tests sur du maïs destiné à l export, en réponse à la pression croissante venant de l étranger, où les mouvements de protestations contre les produits alimentaires contenant des OGM ont éclaté sur plusieurs continents. Le Japon en particulier s apprête à voter une nouvelle loi n autorisant l importation de produits OGM à quelque pourcentage que ce soit.

De son coté, Novartis, après la controverse sur son maïs Starlink envisage de se dégager de son secteur agrochimique et de semences pour se concentrer sur le secteur pharmaceutique à croissance rapide, suivant en cela l exemple déjà donné par Novartis et Astra Zeneca. Face à l hostilité publique considérable que rencontre l agrochimie, les investisseurs s interrogent sur le développement futur du secteur.

Groupe de travail « Traités internationaux ». omc.marseille@attac.org Où que vous soyez, vous pouvez aider ce groupe thématique, il suffit de le contacter... Merci

Vous avez rendez-vous avec ATTAC



D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/>

- Mardi: ES: BARCELONA – FR : PARIS 15 – MONTBRON – PARIS 11 – ST NAZAIRE
- Mercredi : BE : NAMUR – LIEGE – ES : BARCELONA - FR : PAU – DUNKERQUE – MARSEILLE – SAINT DENIS - CONFLANS STE HONORINE – PARIS 11 – BOURGES
- Jeudi : PARIS 20
- Vendredi : BARCELONA